

À vos projets !

Social

Environnement

Patrimoine

Culture

Tourisme



Lors du conseil communautaire du 24 mars 2021, les élus ont validé la mise en place d'un nouveau dispositif destiné à favoriser les initiatives de type « participation ci-toyenne ». La délibération prise a pour but de soutenir 100 micro-projets proposés par des habitants du territoire.

Vous habitez le Pays de Mormal, vous avez une idée, un projet, vous souhaitez développer une initiative, porter une action...

Nous vous invitons à présenter votre intention dans le cadre des 100 micro-projets participatifs qui pourront être mis en œuvre en Pays de Mormal.



Objectif ?

Il est souhaité que votre action puisse concerner au final une cinquantaine de personnes (classes, visiteurs, utilisateurs, membres actifs du projet).



Financement ?

Si votre projet est accepté, il bénéficiera d'une aide de 300 euros. Elle sera versée après la réalisation de votre projet. Pour obtenir le règlement des 300 euros, vous aurez à présenter des éléments attestant de la réalisation effective de votre projet : factures, photos, article de presse.

Si vous avez besoin de financements complémentaires pour la réalisation de votre projet, vous pouvez solliciter des moyens via le dispositif ALL proposé par le Département du Nord.

Comment faire ?

Vous présentez votre projet en quelques lignes (voir fiche au dos de ce document d'information). Vous faites parrainer votre idée par le maire de votre commune ou par un membre du bureau de la CCPM (président, vice-président).

Pourquoi faire ?

Votre projet peut s'inscrire dans le domaine du social, de l'environnement, de la culture, du patrimoine, du tourisme. Toutes les initiatives sont les bienvenues (à titre d'exemples : un jardin participatif, une exposition historique, une action à destination de seniors en EHPAD, un parc-jeu pour enfants, une création artistique collective, un échange entre habitants, associations, communes du territoire...).

Social

Environnement

Patrimoine

Culture

Tourisme



Présentation succincte de votre projet (que pensez-vous faire ou construire ?) :





Parrainage : Votre projet doit être parrainé par le maire de votre commune (1 projet par commune), par le président ou 1 vice-président du Pays de Mormal (5 projets par élu) ou par le conseil de développement du Pays de Mormal (7 projets). Si votre projet n'est pas signé par le maire de votre commune, ce dernier doit en avoir été informé.



Conditions :

- Une aide de 300 euros maximum sera accordée par projet retenu.
- Elle sera versée à l'issue du projet.
- Des justificatifs prouvant la mise en place effective du projet seront à fournir : photos, factures, articles de presse.
- L'opération 100 micro-projets participatifs n'est pas destinée à subventionner les activités habituelles des associations ni à contribuer aux frais de « réceptions ».
- La demande de subvention doit être portée par une association.
- Une même association ne pourra pas bénéficier de cette subvention deux années de suite sauf accord du service culture pour des projets nouveaux.

**Besoin de plus d'information : Vous pouvez contacter le service culture
au 03 27 39 82 93 – 59 rue Pierre Mathieu 59570 Bavay.**

Votre projet demande plus de moyens financiers : vous pouvez également demander l'aide du Conseil Départemental du Nord qui pourra peut-être vous aider dans le cadre du dispositif « Actions d'Intérêt Local » (AIL).
Contact-enseignements :
03.59.73.10.00 Direction adjointe de l'Aménagement territorial – Service Accompagnement au développement territorial - Pour l'arrondissement d'Avesnes :
Madame Anne-Marie Davillerd ou
Madame Sandrine Leblond
(sandrine.leblond@lenord.fr)

Nom de l'Association partenaire du projet et de son Président(e) :

.....

Adresse :

.....

Téléphone – mail :

.....

**Nom et signature de la
personne parrainant le projet : Date :**

.....

**Fiche à transmettre au service culture du Pays de Mormal : 59, rue Pierre Mathieu 59570 BAVAY
j.gatoux@cc-paysdemormal.fr / l.marlot@cc-paysdemormal.fr**